

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 135

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« la perte de recettes induite »

les mots :

« la ou les pertes de recettes induites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.